

# **Conseiller chauffage PEB - Type 1**

Réceptionnez les nouvelles installations de chauffage!



## **Formation continue**

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie!



À Bruxelles, depuis 2011, toute nouvelle installation doit être réceptionnée ou approuvée. Cette formation est complémentaire au "Technicien chaudière PEB GI".

#### **PROGRAMME:**

- Réglementation socle de base
- Agrément Conseiller chauffage Type 1
- Aspects théoriques réception Type 1
- Appliquer les normes ventilation du local de chauffe
- Réaliser une réception Type 1
- Compléter une attestation de réception de Type 1
- Examen

**Attention :** aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen. En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix d'un examen Conseiller chauffage PEB Type 1, seul, sera de 125€ (aussi bien en 1ère, qu'en 2ème session).

#### **SYLLABUS:**

Le syllabus est distribué à chaque participant, par mail, au début du 1er cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

# objectif

Obtenez du certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB - Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale

## **Détails sur la formation:**

# **Public cible**

Toute personne qui possède le certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" et qui souhaite effectuer des réceptions de Type 1.

### **PREREQUIS:**

Être détenteur du certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" ou avoir suivi un "Recyclage Technicien chaudière PEB pour la région de Bruxelles" si le certificat de base a été obtenu avant le 01/01/2019.



### **DETAILS SUR LA FORMATION**

Certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB de Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale.

**Prix:** 495€

Durée: 28h00

Dates:

08/12 - 09/12 - 10/12 et 19/12/202507/04 - 08/04 - 09/04 et 16/04/2026

**Horaire :** de 8h30 à 17h00

Places: Min. 8 - Max. 20

#### **CONDITIONS D'ADMISSION**

**DOCUMENT A FOURNIR par mail** (fc@efp.be) à l'inscription :
Preuve de la réussite du Technicien chaudière PEB GI (copie du certificat obtenu dans un centre agréé).

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation.